

lettre flash

24 juin 2004
www.education.fr

< primaire - secondaire >

“Je crois aux vertus du dialogue et à la nécessité d’être en prise directe avec celles et ceux qui font vivre avec passion et dévouement l’éducation nationale”

Le déplacement de François Fillon à Lyon, vendredi 18 juin 2004, était organisé autour des apprentissages fondamentaux et de la maîtrise de la langue. Au programme de la journée : visite d’une grande section de maternelle, d’une classe de cours préparatoire à effectifs allégés, d’une classe accueillant des enfants nouvellement arrivés en France (ENAF), d’une section d’enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) et d’une classe relais. À cette occasion, le ministre a rencontré les enseignants des établissements concernés ainsi que tous les inspecteurs de l’éducation nationale du premier degré des trois départements de l’académie de Lyon.

“Aucun élève ne doit pouvoir quitter le primaire sans savoir lire, écrire et compter”

Afin de montrer l’importance de l’école maternelle, “une étape à part entière du parcours éducatif”, François Fillon s’est rendu à l’école **Charles-Péguy** de Lyon, dans une grande section de maternelle, puis dans une classe de **CP à effectifs allégés**, “une expérience qu’il faut développer”.

Il a poursuivi sa visite au **collège Victor-Grignard** de Lyon où a été mise en place une structure spécifique pour les enfants nouvellement arrivés en France (ENAF) qui accueille, sur une partie de leur temps scolaire, des élèves algériens, portugais, angolais, russes ou lituaniens... issus de différents collèges. “Il s’agit, explique un enseignant, de les faire travailler sur la langue de communication et la langue de scolarisation. L’objectif étant que les élèves intègrent le plus rapidement possible une classe normale.”

Le plan illettrisme de 2002 s’est adressé principalement à l’école élémentaire, l’une des principales mesures concernant l’allègement des classes de CP concentrant des difficultés particulières. À la rentrée 2003, ce sont ainsi plus de 4 000 classes qui ont vu leurs conditions de travail aménagées. Une évaluation de cette expérimentation est en cours.

Les classes relais permettent "d'extraire" temporairement l'élève de son milieu scolaire ordinaire afin de reconstruire l'ouverture intellectuelle et l'acceptation des autres, indispensables à tout apprentissage

Au **collège Jean-Moulin** de Villefranche-sur-Saône, le ministre a visité une **section d'enseignement général et professionnel adapté** (SEGPA) où les élèves préparent leur orientation en découvrant les métiers du bâtiment, de la production industrielle, de la menuiserie, de l'alimentation, de l'hygiène et des services.

Dernière étape : **la classe relais du collège Flaubert** de Villefranche-sur-Saône qui accueille chaque année une trentaine d'élèves présentant à la fois une problématique scolaire (démotivation, absentéisme...) et comportementale. Le bilan est positif : sur les 120 élèves ayant effectué un passage dans la classe relais du collège Flaubert, 80 % ont réintégré une structure scolaire.

"Les inspecteurs de l'éducation nationale sont un maillon essentiel pour l'impulsion et l'organisation de toute la vie scolaire du premier degré"

Cette journée s'est clôturée par **une rencontre avec l'ensemble des inspecteurs de l'éducation nationale du premier degré des trois départements de l'académie de Lyon.**

"À l'interface entre les personnels pédagogiques et les exigences académiques, vous avez un rôle difficile à la fois de soutien et d'accompagnement des enseignants, mais aussi de coordination dans la mise en œuvre de la politique éducative", a souligné François Fillon. "C'est dire combien, avec vos conseillers pédagogiques, vous êtes un maillon essentiel pour l'impulsion et l'organisation de toute la vie scolaire du premier degré."

Sur la question de l'application du principe de laïcité, François Fillon a affiché son soutien aux IEN : "Lorsqu'il s'agira d'arbitrer en faveur du principe de laïcité, **je serai présent à vos côtés et aux côtés de la communauté éducative.** Les mots de respect, d'autorité, de laïcité ont pour moi un sens que j'entends voir respecter."

La **loi d'orientation**, qui devrait être soumise au Parlement au printemps prochain, ne sera abordée "**ni avec esprit de système ni avec une logique de rupture**, mais avec la volonté de relancer l'élan de l'école et celui des enseignants, et de réajuster les méthodes et les pratiques", a déclaré François Fillon.

S'agissant de la **lutte contre l'illettrisme**, le ministre a évoqué les 15 % d'enfants entrant en 6^e avec des difficultés à suivre une scolarité normale faute de savoir lire et écrire correctement, "un résultat qui n'a pas sa place dans ma conception républicaine

de l'égalité des chances. Concentrons nos efforts sur ce qui doit être une priorité de la Nation."

Et parce qu'il est essentiel de ne pas attendre la fin du cycle II pour mettre en place des réponses adaptées aux difficultés rencontrées par les élèves, **une nouvelle évaluation** sera proposée, à titre expérimental, dès l'année 2004-2005, en cours de CE1.

François Fillon a souligné la nécessité, à l'heure de l'Europe, de mettre l'accent sur l'utilisation des **nouvelles technologies à l'école** et la connaissance des **langues étrangères**. À propos de l'enseignement des langues, il a noté que le cycle III devrait être pratiquement couvert, dès cette rentrée, "Il nous faut maintenant évaluer les pratiques et veiller à une meilleure continuité avec le collège."

Refusant d'entrer dans le débat un peu théorique sur le collège unique ou multiple, François Fillon a plaidé pour **un collège pour tous**. "C'est-à-dire un collège qui donne les moyens à chacun d'acquérir et de parfaire des savoirs fondamentaux et qui offre en parallèle une ouverture sur des filières professionnelles." Il a souhaité que cesse la hiérarchisation et l'opposition des filières, et "parce que **l'excellence peut être plurielle**", il s'est déclaré en faveur de la diversité et des passerelles. "C'est dans cet esprit que nous finalisons le projet d'adaptation de la 3^e qui devrait notamment intégrer un nouvel enseignement de découverte professionnelle. Cette adaptation de la 3^e se mettra en place à compter de la rentrée 2005, puis sera généralisée de façon progressive."

Le ministre a conclu en signalant qu'il avait donné des **instructions précises** aux directeurs de centrale, aux recteurs et aux inspecteurs d'académie pour mettre un coup d'arrêt aux sollicitations diverses qui peuvent être adressées aux IEN, aux chefs d'établissement et aux directeurs d'école.

Le discours du ministre est accessible sur :
www.education.gouv.fr/actu/2004/lyon

